

**Délibération n° 2015-17 CTRL en date du 4 février 2015
du Collège de l'Agence française de lutte contre le dopage
procédant à des inscriptions, des renouvellements d'inscription et des radiations
au sein du groupe cible de l'Agence française de lutte contre le dopage**

Le Collège de l'Agence française de lutte contre le dopage,

Vu le code du sport, notamment ses articles L. 232-5 et L. 232-15,

Vu la délibération n° 54 rectifiée des 12 juillet 2007 et 18 octobre 2007 portant modalités de transmission et de gestion des informations de localisation des sportifs faisant l'objet de contrôles individualisés et de sanctions en cas de manquement,

Sur le rapport du Directeur du département des contrôles,

Considérant, en premier lieu, qu'il convient d'inclure dans le groupe cible un sportif pratiquant la lutte après consultation de la fédération dont il relève ;

Considérant, en deuxième lieu, que doit être renouvelée l'inscription dans le groupe cible des sportifs pratiquant des sports individuels ;

Considérant, enfin, qu'il importe de procéder à la radiation du groupe cible de sportifs qui ont mis un terme à leur carrière de sportif de haut niveau, dont le maintien dans le groupe cible n'est plus justifié, ou en raison de leur inclusion dans le groupe cible de la fédération internationale dont ils relèvent.

DÉCIDE :

Article 1^{er} : Est inscrit dans le groupe cible de l'Agence un sportif pratiquant la lutte dont le nom figure en annexe 1 à la présente délibération.

Article 2 : Sont renouvelés dans le groupe cible de l'Agence les sportifs inscrits sur la liste des sportifs de haut niveau dont les noms figurent en annexe 2 à la présente délibération.

Article 3 : Sont radiés du groupe cible de l'Agence les sportifs dont les noms figurent en annexe 3 à la présente délibération.

Article 4 : Les sportifs concernés seront informés de leur situation au regard du groupe cible, suivant les modalités définies par la délibération n° 54 rectifiée, susvisée.

Article 5 : La présente délibération sera publiée sur le site *Internet* de l'Agence.

La présente délibération a été adoptée par le Collège de l'Agence française de lutte contre le dopage au cours de sa séance du 4 février 2015.

Le Président
de l'Agence française de lutte contre le dopage,


Bruno GENEVOIS

Annexe 1 à la délibération n° 2015-17 CTRL du Collège de l'Agence française de lutte contre le dopage en date du 4 février 2015 : inscription d'un sportif dans le groupe cible

FEDERATION	CIV.	NOM	PRENOM
LUTTE	M.	ITAEV	SAID

TOTAL 1 sportif

Annexe 2 à la délibération n° 2015-17 CTRL du Collège de l'Agence française de lutte contre le dopage en date du 4 février 2015 : renouvellement de l'inscription de sportifs dans le groupe cible

FEDERATION	CIV.	NOM	PRENOM
ATHLETISME	M.	HANANY	MICKAEL
HMFAC	M.	HENNEQUIN	BENJAMIN
NATATION	M.	METELLA	MEDHY
TAEKWONDO	Mme	GRAFFE	CAROLINE
TRIATHLON	M.	LUIS	VINCENT
TRIATHLON	M.	SUDRIE	SYLVAIN
TOTAL			6 sportifs

Annexe 3 à la délibération n° 2015-17 CTRL du Collège de l'Agence française de lutte contre le dopage en date du 4 février 2015 : radiation de sportifs du groupe cible

FEDERATION	CIV.	NOM	PRENOM
ATHLETISME	M.	BELLABOUSS	FADIL
ATHLETISME	M.	CLAVIER	JEROME
CYCLISME	M.	DAENINCK	BENOIT
CYCLISME	Mme	FERRAND-PREVOT	PAULINE
CYCLISME	Mme	HEGOBURU	ELODIE
CYCLISME	M.	LABEQUE	KEVIN
FOOTBALL	M.	DIABY	OUMAROU
HMFAC	M.	CAESEMAECKER	KEVIN
HMFAC	M.	DABAYA TIENTCHEU	VENCELAS
HMFAC	Mme	MICHEL	ANAIS
HMFAC	Mme	LEPANSE	BENEDICTE
HMFAC	M.	LITED	ETIENNE
HMFAC	Mme	MARTIN	VANESSA
JUDO	M.	MARET	CYRIL
JUDO	M.	MILOUS	SOFIANE
KARATE	M.	BENDIAB	SALIM
KARATE	M.	MARUANI	JONATHAN
LUTTE	Mme	BASSET	AURELIE
LUTTE	M.	SZCZEPANIAK	YANNICK
MONTAGNE ESCALADE	Mme	ROUX	LAETITIA
SKI	M.	DUVILLARD	ROBIN
SKI	Mme	HUGUE	CORALINE
SKI	Mme	NOENS	NASTASIA
SPORT DE GLACE	M.	AMODIO	FLORENT
SQUASH	Mme	AUMARD	COLLINE
SQUASH	M.	CASTAGNET	MATHIEU
TENNIS	M.	DE SCHEPPER	KENNY
TENNIS	M.	ROBERT	STEPHANE
TRIATHLON	M.	LESCURE	AURELIEN

TOTAL

29 sportifs